

UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 16 JUILLET 2020

Délibération n°2020.CA.34

Intitulé et descriptif de l'objet :

Bourses de mobilité 2020-2021 et Primes/heures complémentaires Graduate School EIPHI et ISITE-BFC :

- **le montant et la répartition des Primes et Heures complémentaires attribuées aux encadrants des Masters opérés par les établissements membres d'UBFC dans le cadre de la graduate school EIPHI pour l'année 2020/2021 (11 620€) ;**
- **le montant des bourses de mobilité attribuées aux étudiants des masters EIPHI (130 000€) ;**
- **le budget bourses de mobilités entrante ISITE-BFC (211 200€) destinées aux étudiants de Masters UBFC pour l'année académique 2020-2021.**

Délibération présentée :

Pour décision

Pour avis

Pour information

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » modifié par le décret n°2018-100 du 14 février 2018 ;

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015.

Considérant que le vote a lieu à main levée :

Membres :	Décompte des votes :
<ul style="list-style-type: none">• Effectif statutaire : 45 <i>(nombre de membres composant le conseil)</i>• Membres en exercice : 45 <i>(effectif statutaire-sièges vacants)</i>• Quorum : 23• Membres présents : 18• Membres représentés : 12 <i>(nombre de personnes ayant donné procuration)</i>• Total : 30	<ul style="list-style-type: none">• Refus de vote : 0• Abstention(s) : 0• Votants : 30 <i>(total membres présents et représentés - refus de vote et abstentions)</i>• Blanc(s) ou nul(s) : 0 <i>(en cas de vote à bulletin secret)</i>• Suffrages exprimés : 0 <i>(= nombre de votants - nombre de blancs ou nuls)</i>• Pour : 30• Contre : 0

Le Conseil d'administration :

Adopte la délibération

Rejette la délibération

Adopte la délibération avec voix prépondérante du président

Adopte la délibération sous réserve des modifications suivantes

Fait le 17 juillet 2020

L'Administrateur provisoire d'UBFC
Luc JOHANN



Délibération transmise à Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, Recteur
de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »